Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212900443-20251215-2025_050-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE DINÉAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025

Date de convocation : 09/12/2025
Date d'affichage : 17 DEC. 2025
Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle Menez Ty Lor en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian HORELLOU, Maire de Dinéault, suivants convocations dûment établies.

Etaient présents : Mmes et MM. Christian HORELLOU, Hélène POULIQUEN Éric BODIOU, Marie-Louise KERHOAS, Guy LE FLOC'H, Loeizaïg ROBACHE, Jean-Luc VERBRUGGE, Josiane CHARRIER, Marie Françoise ROSPARS, Pierre BESCOU, Marie-Claude NEDELEC, Luc COUSQUER, Anne LARVOL, Matthieu CAUGANT (à partir de 19h10), Philippe MARTEL, Odile CANQUETEAU, Patrice HASCOËT.

Absent(s) ayant donné un pouvoir :, M. Jean-Marc CORNILLOU, donne procuration à M. Éric BODIOU et Mme Morgane MENEC donne procuration à Mme Odile CANQUETEAU.

Secrétaire de séance : Mme Josiane CHARRIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 2025-050 Attribution du marché de service relatif à la location et à la maintenance du parc photocopieur multifonction de la commune de Dinéault

Invité à se prononcer sur ce dossier, le Conseil Municipal,
Vu la consultation relative à la passation du marché de location et maintenance du parc photocopieur multifonction de la commune de Dinéault (procédure adaptée) avec ouverture des plis le 22 octobre 2025,
Trois entreprises ont déposées leur candidature et offre : JMB INFORMATIQUE, CANON et RICOH.
Vu le rapport d'analyse des offres établi lors de la Commission Commande Publique en date du 12 décembre 2025,
Vu la proposition émise lors de la Commission Commande Publique en date du 12 décembre 2025,
Le montant de l'opération est détaillé comme suit :

Détail des coûts de l'opération	**Coûts en € HT**
. Acquisition pour 2 photocopieurs	4 524.00 €
. Maintenance par an pour 2 photocopieurs	120.00 €
Coût total de l'opération	**4 644.00 €**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Attribue, en application de la législation et de la réglementation relatives aux marchés publics en vigueur, le marché de service susvisé à la société suivante : CANON (PAYS DE LOIRE BUREAUTIQUE) ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer ledit marché dans les conditions financières définies ci-dessus et toutes pièces s'y rapportant.
- Accepte le plan de financement de l'opération tel qu'exposé ci-dessus ;

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait certifié conforme
La secrétaire de séance
Josiane CHARRIER

Le Maire,
Christian HORELLOU

MAIRIE DE DINÉAULT (Finistère)

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, dans le même délai. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Transmis au représentant de l'Etat